

ASA LURONNE / ASA MIRECOURT / ASA MORVAN / ASAC VOSGIEN

38ème Rallye de La Luronne / 36ème Rallye de La Plaine / 42ème Rallye d'Autun Sud Morvan / 28ème Rallye Vosgien

JUMELAGES RALLYES NATIONAUX ADHESION CONCURRENTS ET REGLEMENTATION DE MISE EN APPLICATION

Les associations :

ASA LURONNE, Haute Saône, à l'occasion du 38e Rallye National de La Luronne (31 mai & 1 juin 2013)

ASA MIRECOURT, Vosges, à l'occasion du 36e Rallye National de la Plaine (02 & 03 août 2013)

ASA MORVAN, Saône et Loire, à l'occasion du 42e Rallye National d'Autun Sud Morvan (23 au 25 août 2013)

ASAC VOSGIEN, Vosges à l'occasion du 28e Rallye National Vosgien (20 au 22 septembre 2013)

ont établis ensemble la présente réglementation intitulée « jumelage » destinée à remercier les concurrents qui s'inscriront aux épreuves nationales ci dessus désignées sous la forme d'une remise sur engagement.

Ce jumelage se fera sous la forme d'une remise de tarif :

Pour la participation à 3 des 4 rallyes : remise de 40€ par rallye, soit 120€.

Pour la participation aux 4 rallyes : remise de 50€par rallye, soit 200€.

Les concurrents paieront les droits normaux pour les 3 premiers rallyes.

La remise sera automatiquement déduite des droits d'engagement au Rallye National Vosgien par les concurrents qui se seront inscrits à ce jumelage et qui auront participé en qualité de concurrents aux 4 épreuves (200€)ou seulement à 3 épreuves (120€)

Les asa participantes s'engagent à envoyer aux concurrents qui ne participeraient pas au Rallye National Vosgien et qui se seraient inscrits à seulement 3 des 4 rallyes un chèque de remboursement de 120€ dans le courant du mois d'octobre 2013 (après le Rallye National Vosgien mais avant le 20 octobre), les chèques seront centralisés et envoyés dans une seule enveloppe.

Le financement de ce jumelage sera assuré par chacune des ASA organisatrices et participantes à hauteur égale.

Si les concurrents participent au Rallye national Vosgien, elles reverseront chacune à l'asac Vosgien le montant de 40€ ou 50€ par concurrent concerné.

En cas d'annulation d'un rallye, seule la remise de 120€ sera éligible.

Il n'est demandé aucun droit d'inscription aux concurrents pour ce jumelage, par contre il est demandé aux concurrents qui souhaiteraient y participer de se déclarer avec leur inscription aux rallyes à l'aide du coupon ci dessous. (cette déclaration ne vaut pas engagement aux épreuves, les demandes d'engagement seront à envoyer à chaque organisateur à l'aide des bulletins d'engagement de chaque épreuve)

Nom : Prénom :

Licence N° ASA : (en clair) Type licence :

déclare s'inscrire au jumelage rallyes nationaux « Luronne / Plaine / Vosgien / Morvan», épreuves auxquelles je participerai en qualité de concurrent.

Fait à Le

Signature :

PS : à titre indicatif, nombre d'épreuves envisagées : 3 4 (rayer la mention inutile)